



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **16 décembre 2019**

Délibération n° 2019-4001

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Rapport des délégataires de services publics - Activité de production et de distribution de chaud et de froid urbains par les sociétés ELM, EGMI, Elyde, Dalkia, Engie et Valorly - Exercice 2018**

service : **Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Claisse

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 164

Date de convocation du Conseil : mardi 26 novembre 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 18 décembre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Hugué, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, M. Llung, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Runel), Bernard (pouvoir à M. Eymard), Mme Balas (pouvoir à Mme de Lavernée), M. Bousson (pouvoir à M. Suchet), Mmes Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Leclerc (pouvoir à M. Petit), MM. Martin (pouvoir à M. Girard), Moretton (pouvoir à M. Jeandin), Piegay (pouvoir à M. Germain), Sannino (pouvoir à Mme Laurent).

Absents non excusés : MM. Vesco, Aggoun, Genin, Passi.

Conseil du 16 décembre 2019**Délibération n° 2019-4001**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Rapport des délégataires de services publics - Activité de production et de distribution de chaud et de froid urbains par les sociétés ELM, EGMI, Elyde, Dalkia, Engie et Valorly - Exercice 2018**

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 novembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT) précise les modalités de compte-rendu des rapports des délégataires de services publics et dispose qu'ils sont soumis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante pour qu'elle en prenne acte.

L'article L 1413-1 du CGCT dispose que la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) doit examiner ces rapports chaque année.

Le rapport du délégataire, présenté au Conseil au titre de l'exercice 2018, comprend les comptes relatifs aux opérations concernant l'exécution de la délégation de service public (DSP) ainsi qu'un rapport d'activités, assorti d'une annexe, permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service au cours de l'exercice.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la Métropole de Lyon est compétente en matière de chaud et froid urbains. Les services publics correspondants ont, notamment, été gérés au moyen de 7 contrats pour l'année 2018 :

- concernant le réseau Centre Métropole, un contrat de DSP avec la société ELM (groupe Dalkia) arrivant à terme le 31 décembre 2041,
- concernant Rillieux la Pape, 2 contrats de DSP, un avec le groupement Valorly/Engie arrivant à terme le 31 décembre 2019 et un avec la société Valorly arrivant à terme le 30 juin 2019. Le contrat Valorly a pour objet essentiel la vente en gros de la chaleur issue de l'unité de traitement et de valorisation énergétique (UTVE) de Rillieux la Pape, ce contrat ne concerne que peu d'abonnés directs,
- concernant Vaulx en Velin, un contrat de DSP avec Engie arrivant à terme le 30 juin 2019,
- concernant le quartier de Lyon La Duchère, un contrat de DSP avec la société Elyde (groupe Dalkia) arrivant à terme le 30 juin 2021,
- concernant Givors, un contrat avec la société EGMI (groupe IDEX) arrivant à terme le 30 juin 2042,
- concernant Vénissieux, un contrat de DSP avec la société Vénissieux Énergies (groupe Dalkia) arrivant à terme le 31 décembre 2034.

Les tableaux ci-après présentent, avec un éclairage rétrospectif sur 3 exercices, les principaux indicateurs d'activité et financiers.

Indicateurs d'activité	2016	2017	2018	Variations 2017-2018	
				en %	tendance
Contrat Centre Métropole - ELM à partir de 2017, intégration de La Doua					
ventes de chaleur (en GWh)	335,4	384,0	405,3	+ 6	↗
ventes de froid (en GWh)	33,6	37,2	41,1	+ 11	↗
taux d'énergies renouvelables et de récupération (en %)	56,9	51,5	48,8	- 5	↘
Contrat Rillieux la Pape - Valorly					
ventes de chaleur (en GWh hors vente en gros)	5,3	6,1	5,3	- 14	↘
taux d'énergies renouvelables et de récupération (en %)	99,9	99,9	100	-	→
Contrat Rillieux la Pape - Valorly/Engie					
ventes de chaleur (en GWh)	91,6	90,9	87,1	- 4	↘
taux d'énergies renouvelables et de récupération (en %)	86,6	89,5	93,9	+ 5	↗
Contrat Vaulx en Velin - Engie					
ventes de chaleur (en GWh)	103,0	102,0	93,8	- 8	↘
taux d'énergies renouvelables et de récupération (en %)	63,5	62,3	62,3	-	→
Contrat Lyon La Duchère - Elyde					
ventes de chaleur (en GWh)	51,0	53,1	47,1	- 11	↘
taux d'énergies renouvelables et de récupération (en %)	66,2	67,3	59,2	- 12	↘
Contrat Givors - contrat EGMI au 1^{er} juillet 2017, auparavant Dalkia (consolidation pour 2017)					
ventes de chaleur (en GWh)	18,0	17,0	17,1	+ 1	↗
taux d'énergies renouvelables et de récupération (en %)	0	22,2	54,6	+ 146	↗
Contrat Vénissieux - Venissieux Energies					
ventes de chaleur (en GWh)	136,4	134,2	126,7	- 6	↘
taux d'énergies renouvelables et de récupération (en %)	50,3	50,0	50,0	-	→
Données consolidées					
ventes de chaleur (en GWh)	740,6	791,6	782,4	- 1	↘
taux d'énergies renouvelables et de récupération (en %)	60,9	58,3	56,7	- 3	↘
rigueur climatique (degré jour unifié) hors juin, juillet et août	2 255	2 225	1 975	- 11	↘

La rigueur climatique a été particulièrement basse. L'année 2018 est la 3^{ème} année la plus douce depuis 1921 (station météo de Bron), derrière 2011 et 2014 et de loin l'année la plus chaude concernant le mois de janvier. Les ventes d'énergie sont ainsi en baisse avec une ampleur plus ou moins importante suivant les réseaux. À noter la hausse importante des consommations du réseau Centre Métropole, la hausse du nombre d'abonnés permet de compenser la faible rigueur climatique.

Globalement, les énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) sont utilisées prioritairement et les énergies fossiles sont utilisées en complément. Le taux d'EnR&R est en baisse du fait de l'augmentation des ventes du réseau Centre Métropole à moyens de production constants, en attente de la mise en service de la chaufferie biomasse de Lyon Surville en 2019, et de dysfonctionnements sur les chaudières biomasse de La Duchère. À noter l'augmentation du taux de couverture EnR&R du réseau de Rillieux la Pape depuis 2016, suite à des travaux et démarches d'amélioration entrepris par les délégataires, pour obtenir en 2018 un taux supérieur à l'engagement contractuel. Les abonnés du réseau Centre Métropole bénéficient du taux de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) réduit car le taux d'EnR&R est de 53 % sans le réseau de La Doua qui n'est pas encore physiquement connecté au réseau Centre Métropole. Les abonnés de Bron bénéficient en revanche du taux de TVA réduit depuis octobre 2018 grâce à la connexion des réseaux. Les abonnés de La Doua restent à une TVA à taux plein dans l'attente du raccordement des réseaux. Tous les autres réseaux bénéficient du taux de TVA réduits en 2018 car ont recours aux EnR&R pour plus de 50 % de leur mix énergétique.

Concernant les ventes de froid, elles sont en hausse, l'été 2018 ayant connu plus de pics de chaleur que l'été 2017.

En matière d'activité commerciale, en 2018, il y a eu 3 déraccordements (démolition d'immeubles), 39 mises en service de nouvelles sous-stations et 112 nouvelles polices d'abonnements signées sur l'ensemble des réseaux. L'ensemble des réseaux représentent environ 76 500 équivalents logements.

Indicateurs financiers	2016 (en k€)	2017 (en k€)	2018 (en k€)	Variation 2017-2018	
				En %	Tendance
Contrat Centre Métropole - nouveau contrat au 1 ^{er} janvier 2017					
produits		40 028	44 245	+ 11	↗
charges		34 384	38 352	+ 12	↗
résultat avant impôts		5 644	5 892	+ 4	↗
Contrat Rillieux la Pape – Valorly					
produits	2 119	2 331	2 450	+ 5	↗
charges	2 547	2 646	2 672	+ 1	↗
résultat avant impôts	- 428	- 315	- 222	- 30	↘
Contrat Rillieux la Pape - Valorly/Engie					
produits	5 038	5 171	5 232	+ 1	↗
charges	4 908	5 299	5 216	- 2	↘
résultat avant impôts	130	- 128	16	ns	↗
Contrat Vaulx en Velin - Engie					
produits	11 058	11 030	10 441	- 5	↘
charges	10 325	10 275	9 565	- 7	↘
résultat avant impôts	733	755	876	+ 16	↗
Contrat Lyon La Duchère - Elyde					
produits	3 329	3 442	3 315	- 4	↘
charges	4 039	3 818	3 807	- 6	↘
résultat avant impôts	- 713	- 375	- 492	+ 31	↗

Indicateurs financiers	2016 (en k€)	2017 (en k€)	2018 (en k€)	Variation 2017-2018	
				En %	Tendance
Contrat Givors (6 mois pour 2017) - EGMI					
produits		592	1 489	NC	NC
charges		450	1 195	NC	NC
résultat avant impôts		142	294	NC	NC
Contrat Vénissieux - Vénissieux Energies					
produits	12 130	12 653	12 394	- 2	↘
charges	11 778	12 361	12 336	-	→
résultat avant impôts	352	292	58	- 80	↘

Globalement sur l'ensemble des contrats, les produits sont majoritairement influencés par l'évolution des prix et des consommations, les charges par les variations des achats en matière première.

L'abonnement est en hausse de 1 % à 2 % pour tous les réseaux hors effet d'avenant (- 8 % pour Vaulx en Velin) ou de changement de période tarifaire (+ 4,6 % pour Vénissieux).

Le tarif à la consommation évolue différemment suivant les contrats en fonction des variations de prix des énergies, du type de contrat d'approvisionnement des délégataires (prix fixe ou prix variable) et de leur proportion dans le tarif. Ainsi, la forte augmentation du prix du gaz en 2018 a conduit à des hausses du tarif en fonction de la part du gaz dans le panier énergétique des réseaux.

Globalement, l'évolution des produits et charges est cohérente pour tous les réseaux et principalement dépendant du coût des énergies et de l'évolution des ventes. En particulier, les ratios financiers des nouveaux contrats sont conformes aux comptes prévisionnels en tenant compte du décalage de certains travaux pour le réseau Centre Métropole.

En raison de règles différentes concernant l'assiette de l'abonnement, il n'est pas possible de procéder à une comparaison directe du prix des réseaux. Le réseau le moins cher est néanmoins celui de Rillieux la Pape, grâce à la forte proportion d'énergie issue de l'usine de traitement des déchets.

Les rapports des délégataires ont été soumis, pour avis, à la séance plénière de la CCSPL du 17 octobre 2019. Il appartient donc au Conseil de la Métropole de les examiner pour en prendre acte ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de la CCSPL comme ci-après annexé ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

Prend acte du rapport 2018 produit :

- par la société ELM, au titre de la DSP de production et de distribution de chaud et de froid urbains Centre Métropole,
- par la société Elyde, au titre de la DSP de production et de distribution de chaud urbain de Lyon La Duchère,
- par la société EGMI, au titre de la DSP de production et de distribution de chaud urbain de Givors,
- par la société Engie, au titre de la DSP de production et de distribution de chaud urbain de Vaulx en Velin,

- par la société Valorly et le groupement Engie/Valorly, au titre des DSP de production et de distribution de chaud urbain de Rillieux la Pape,

- par la société Vénissieux Energies, au titre des DSP de production et de distribution de chaud urbain de Vénissieux.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 18 décembre 2019.

.